



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB 11.07.2023

Publications supplémentaires: KABVD 11.07.2023

Date de fin de visibilité prévue: 11.07.2028

Numéro de publication: NA03-0000001180

Entité de publication

Thierry Zumbach, Rue de Cossonay 192, 1020 Renens VD

Sur mandat de:

ALEX DESMEULES, TRANSPORT DE BETAIL

Alex Desmeules, transport de bétail

Débiteurs:

Alex Desmeules, transport de bétail

CHE-110.539.904

Chemin de Mirebert 10

1047 Oppens

Indications sur l'assemblée des créanciers

25.09.2023, 09:00 heure

c/o: ETUDE ZUMBACH & ASSOCIES

rue de Cossonay 192

1020 RENENS

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat. Publication selon l'art. 300 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Mandataire du sursitaire : Jacques LAUBER, agent d'affaires breveté, rue du Midi 4, 1002 Lausanne

Date de l'octroi : 2 mai 2022

Examen des pièces : durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, au bureau des Commissaires au sursis, rue de Cossonay 192, 1020 Renens, CECI SUR RENDEZ-VOUS.

Les Commissaires au sursis ne donnent aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire.

Fin du délai: 15.11.2023

Point de contact:

Thierry Zumbach

Rue de Cossonay 192, P.O.B. 7800, 1002 Lausanne

1020 Renens VD